Nations Unies S/2010/542



Conseil de sécurité

Distr. générale 19 octobre 2010 Français Original : anglais

Lettre datée du 15 octobre 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la communication ci-jointe datée du 6 octobre 2010, que m'a adressée Zalmai Rassoul, Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) BAN Ki-moon



Annexe

Lettre datée du 6 octobre 2010, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan

Au nom du Gouvernement de la République islamique d'Afghanistan, j'ai l'honneur d'exprimer ma profonde gratitude et ma satisfaction pour le rôle important que joue la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), autorisée par la résolution 1386 (2001) du Conseil de sécurité en date du 20 décembre 2001 et les résolutions ultérieures sur le rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afghanistan.

À cet égard, le Gouvernement de la République islamique d'Afghanistan se félicite de la prorogation proposée du mandat de la FIAS (résolution 1943 (2010) du Conseil de sécurité) jusqu'à ce que les forces de sécurité afghanes soient totalement en mesure d'assurer et de maintenir la sécurité et l'ordre par leurs propres moyens. Je saisis également cette occasion pour transmettre la sincère gratitude du Gouvernement à tous les pays qui ont fourni des contingents et des ressources à la FIAS.

Nous espérons sincèrement que le Conseil de sécurité continuera de faire valoir, dans ses résolutions pertinentes, combien il importe que la FIAS s'acquitte de son mandat.

Le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Afghanistan (Signé) Zalmai Rassoul

2 10-59188